



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rentrée étudiante

Dossier de presse
27 septembre 2022



MS
ES
P

Éditorial



Universités, instituts, grandes écoles, pôles de recherche, campus connectés... la région académique Grand Est est riche d'une grande diversité d'établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Au sein de cette multiplicité de parcours possibles, de projets et d'énergies, nous avons une volonté unique : celle de proposer aux étudiants, aux professeurs, aux chercheurs, le meilleur environnement possible.

Pour assurer un cadre propice aux études, nous nous devons de soutenir le plus possible les étudiants, comme l'a rappelé la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Sylvie Retailleau en cette rentrée. Le contexte à la fois politique, économique et social de notre pays peut peser sur eux, alors qu'ils sont dans un moment de formation et de concentration pour préparer leur avenir. C'est la raison pour laquelle notre politique sociale est amplifiée : nous entamons une réflexion globale sur leur bien-être, à un moment de leur vie où ils se construisent.

C'est par cet effort que nous pourrions consolider les voies d'accès vers les métiers de demain : les transitions numériques, énergétiques, sociétales prennent naissance au sein des pôles d'enseignement supérieur et de recherche. Nous faisons confiance aux acteurs pour réfléchir aujourd'hui à ces enjeux, en leur accordant plus d'autonomie, en facilitant leurs démarches de financement, d'orientation et d'évaluation. Par davantage de responsabilisation et de professionnalisation, ils maintiendront une place majeure dans le paysage international.

Au cœur de notre riche région académique, nous agissons pour toutes les étudiantes et tous les étudiants, sur tout notre territoire, en unissant nos forces.

Belle rentrée à toutes et à tous.

Véronique Perdereau

Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation

1. Le paysage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) dans la région académique Grand Est5

- 1 — La région académique en chiffres 6
- 2 — L'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le Grand Est 9

2. Une attention portée à chaque étudiant.....11

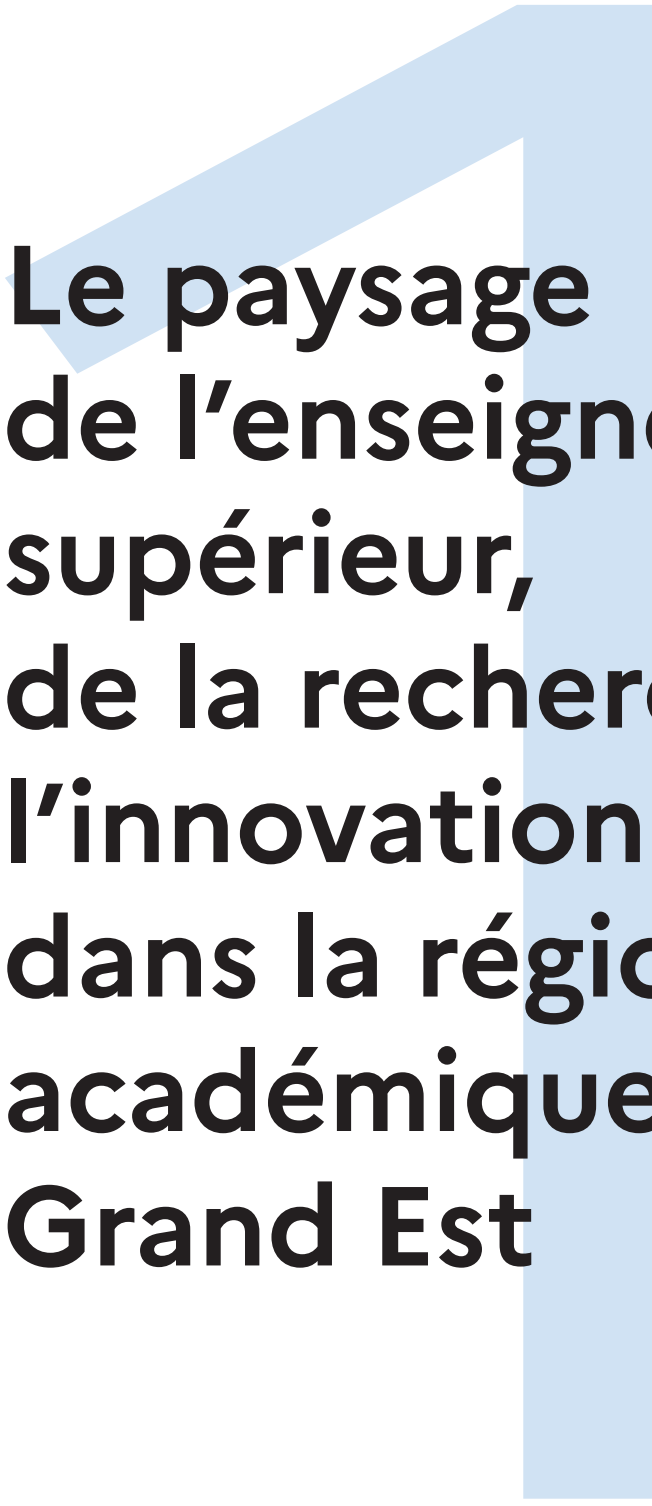
- 1 — Des mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat des étudiants 12
- 2 — Accompagner la vie étudiante dans la région Grand Est..... 13
- 3 — Une attention spécifique à tous les étudiants..... 15
- 4 — Des parcours adaptés.....18

3. Des moyens supplémentaires pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation22

- 1 — Les financements liés à la formation..... 23
- 2 — Les investissements immobiliers..... 23
- 3 — Des financements supplémentaires pour la recherche et l'innovation dans le Grand Est 24

4. Science et société : la recherche et l'innovation au cœur du développement économique et social26

- 1 — Quand éducation, recherche, innovation et transfert s'unissent : un impact fort sur la société 27
- 2 — L'impact des universités sur leur territoire 29



**Le paysage
de l'enseignement
supérieur,
de la recherche et de
l'innovation (ESRI)
dans la région
académique
Grand Est**

La région académique en chiffres

La population étudiante de la région académique

215 486 étudiants

dont

65 386 boursiers

Année 2020-2021

Sources : Strater 2022 et Crous Lorraine, Reims et Strasbourg pour le nombre de boursiers

71 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont inscrits en universités

14 730 étudiants en formation d'ingénieur

11 680 diplômés de master

1 000 docteurs diplômés

Les lieux d'enseignement de la région académique

60 sites d'enseignement

5 universités

35 écoles d'ingénieurs

5 écoles d'administration et juridique

4 écoles de commerce

11 écoles d'art

1 Idex

1 Isite

24 écoles doctorales

En 2020-2021, 215 486 étudiants sont inscrits au sein de l'un des établissements d'enseignement supérieur du territoire (soit le 5^e rang au niveau national).

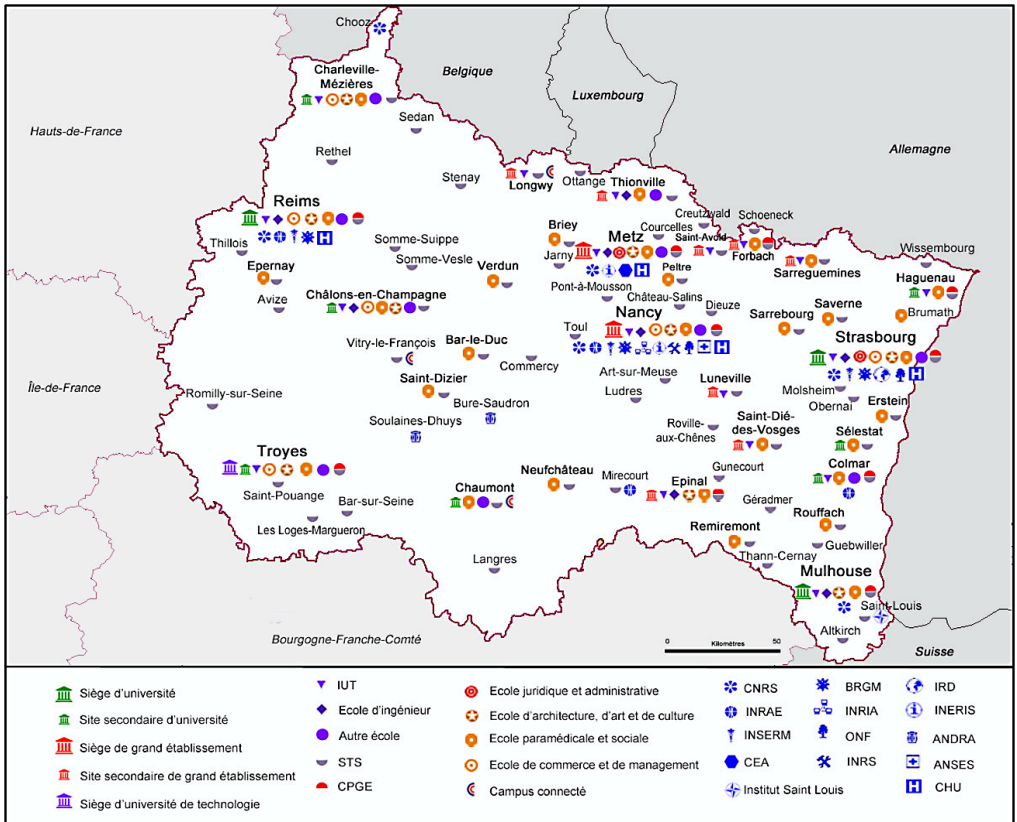
Les sites de Strasbourg, Nancy-Metz et Reims concentrent **81%** des effectifs étudiants.

Cette proportion est de **36%** pour le site de Nancy-Metz, **31%** pour le site de Strasbourg et **14%** pour celui de Reims.

Les établissements d'enseignement supérieur se mobilisent au côté du rectorat pour faire évoluer la carte des formations régionales (notamment celle des BTS et IUT).

Source : région académique Grand Est

— Carte des sites : universités, écoles d'ingénieurs, campus connectés etc.



L'ACTION DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST AU TRAVERS DES MISSIONS DE LA RECTRICE DÉLÉGUÉE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La rectrice déléguée assiste le recteur de région académique, chancelier des universités, dans ses compétences en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, et ce sur l'ensemble du territoire régional.

Elle est ainsi chargée d'impulser à l'échelle régionale la politique décidée par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, mais plus encore d'assurer le pilotage de domaines stratégiques, tels que l'accompagnement de la politique de site et de la vie étudiante, le dialogue de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur, le lien entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, le suivi des grands projets en matière de recherche, d'innovation ou immobiliers, et de leurs programmations.

Elle s'appuie pour cela sur différents services, comme, par exemple la direction régionale académique de l'enseignement supérieur (DRAES), la direction régionale académique de la recherche et de l'innovation (DRARI), la délégation régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPICA) ou la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO).

Ses domaines de compétences :

- Mission de dialogue stratégique et de gestion avec les universités,
- Missions assurant le lien entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur,
- Missions liées à la recherche et à l'innovation : suivi et accompagnement des grands projets (PIA, CPER...), suivi et accompagnement des opérations de l'État en matière de recherche de transferts de technologie et d'innovation,
- Missions liées aux opérations immobilières : suivi et accompagnement des opérations immobilières de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- Missions d'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur : contrôle budgétaire et de légalité des établissements, contrôle des établissements privés d'enseignement supérieur, suivi des enquêtes et des indicateurs d'activités des établissements, accompagnement de la politique de site, accompagnement de la politique de vie étudiante et liens avec les Crous...

2 - L'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le Grand Est

La région académique Grand Est est une terre de science et d'innovation. Plusieurs classements réaffirment la place des universités du territoire et leur excellence sur la scène internationale. À titre d'exemples, le classement de Shanghai et le classement de Leiden.

La parution du classement de Shanghai (Academic Ranking of World Universities, ARWU) est une tradition qui précède chaque rentrée universitaire. Le classement de Shanghai établit un comparatif des 1000 « meilleures » universités du monde, avec un palmarès global et plusieurs palmarès par thématique (selon les disciplines scientifiques).

Deux des cinq universités du Grand Est figurent dans le premier tiers de ce classement : l'Université de Strasbourg, dans le top 150 et l'Université de Lorraine, dans le top 300.

→ L'Université de Strasbourg se distingue dans les domaines des « sciences biologiques humaines » (27^e) et de la chimie (41^e). Elle figure par ailleurs dans les 75 meilleurs établissements en « pharmacie et sciences pharmaceutiques ».

→ L'Université de Lorraine est classée dans les 50 meilleurs établissements du monde en « génie minier » (17^e). Elle fait aussi partie des 100 meilleurs établissements en « sciences de la Terre », en « génie métallurgique » et en « automatisation et contrôle ».

Malgré la faible représentation des établissements de taille modeste dans le classement de Shanghai, l'Université de Haute-Alsace (UHA) confirme sa place au sein du top 400 en physique et l'Université de Technologie de Troyes (UTT) parmi les 500 meilleurs établissements mondiaux en « management ». De plus, l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) fait pour la première fois son entrée dans le classement de Shanghai cette année, dans le domaine des technologies médicales.

Le classement de Leiden a pour spécificité de classer les universités du monde entier en fonction essentiellement du nombre de publications académiques, en volume et selon l'impact des citations pour chacune des institutions. En plus de l'impact des publications et des citations, le Leiding Ranking classifie les universités selon d'autres critères, et notamment les collaborations scientifiques, institutionnelles ou entrepreneuriales.

Quatre établissements français figurent parmi les 200 meilleures universités mondiales et 13 dans le Top 500, dont l'Université de Lorraine et l'Université de Strasbourg.







**Une attention
portée
à chaque
étudiant**

1 - Des mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat des étudiants

Une attention spécifique a été portée aux étudiants dans les mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat annoncées par le Gouvernement. Dès cette rentrée 2022, plusieurs mesures complémentaires seront déployées. Elles constituent la réponse d'urgence du Gouvernement face aux effets de l'inflation.

— Les bourses sur critères sociaux sont revalorisées de 4%

Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis des années, qui s'ajoute aux revalorisations de 3,3% décidées lors du précédent quinquennat. Tous les échelons de bourses sont concernés.



— Une aide exceptionnelle de rentrée de 100€

Pour être étudiant éligible à l'aide exceptionnelle, l'étudiant doit être :

- boursier sur critères sociaux ou d'une aide annuelle du Crous ;
- ou bénéficiaire des APL (Aide personnalisée au logement) et ne vivant plus chez ses parents.

— Le repas à 1 €

Ce dispositif pour les étudiants précaires sera maintenu toute l'année universitaire 2022-2023 (et la tarification sociale à 3,30 € pour tous les autres étudiants).

Ce repas à 1 € constituait une réponse immédiate aux conséquences de la crise sanitaire dans un contexte où certains avaient été éloignés de leur famille ou de leurs sources de revenus au cours de leurs études.

Cette mesure peut correspondre à une centaine d'euros par mois de gain de pouvoir d'achat pour un étudiant.

— Gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences des Crous

Dans un contexte d'inflation, le gel des droits d'inscription à l'université est maintenu pour la rentrée 2022-2023, et ce pour la 4^e année consécutive (les droits d'inscription s'élèvent à 170 € pour la licence, 243 € pour le master et 380 € pour le doctorat). Les loyers des Crous sont également gelés pour la 3^e année consécutive.

— Extension du bénéfice du Pass'Sport aux étudiants boursiers



Le « Pass'Sport » est une allocation de rentrée de 50 euros destinée à favoriser, pour les jeunes de 6 à 17 ans révolus, le financement d'une licence sportive ou d'une adhésion dans un club ou une association sportive.

Ce dispositif, qui s'inspire notamment du « Pass Culture », a une double visée :

- encourager les publics les plus fragiles à maintenir une activité physique et sportive,
- limiter les pertes d'adhésion au sein des associations et des clubs de sport amateur.

Le « Pass'Sport » est étendu à partir de la rentrée 2022 aux étudiants de 18 à 28 ans bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sous conditions de ressources financée par l'État, d'une aide annuelle des Crous ou d'une bourse délivrée par les conseils régionaux pour les formations sanitaires et sociales.

En plus de ces mesures spécifiques, les étudiants bénéficient aussi des mesures destinées à protéger le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français, comme l'augmentation de 3,5 % des APL.

2 - Accompagner la vie étudiante dans la région Grand Est

La vie étudiante est un sujet qui concerne un grand nombre d'acteurs sur les territoires : Crous, universités et établissements d'enseignements supérieur, collectivités, associations, etc. Les initiatives sont nombreuses, mais son organisation et sa richesse ne sont pas toujours connues des premiers bénéficiaires que sont les étudiants. Comme annoncé par la ministre Sylvie Retailleau, des temps d'échanges et de concertations s'engagent cet automne sur l'ensemble du territoire avec différents acteurs, pour mieux faire connaître aux étudiants les dispositifs existants, et voir comment les améliorer ou les compléter.

— Le fonctionnement des Crous dans la région académique Grand Est

Il existe trois Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) dans la région académique Grand Est : le Crous d'Alsace, le Crous Lorraine et le Crous de Reims.

Le rôle des Crous est d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants et ainsi de leur donner les moyens de réussir dans l'enseignement supérieur. Leur champ d'action est vaste : bourses, action sociale, logement, restauration universitaire, culture et soutien aux initiatives étudiantes, relations internationales.

Les Crous appartiennent à un réseau national composé de 26 Crous, 16 Crous (centre local), 40 antennes, et l'ensemble est piloté par le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (Cnous).

L'État soutient activement l'action des Crous du Grand Est en abondant leur budget de près de 31 M€ en 2022.



— Contribution de vie étudiante et de campus

La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est une contribution financière obligatoire instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants ».



Cette contribution, d'un montant de 95 € pour l'année universitaire 2022-2023, est due chaque année par les étudiants préalablement à leur inscription à une formation initiale, y compris à distance, dans un établissement d'enseignement supérieur (certains étudiants en sont toutefois exonérés). Collectée par les Crous, elle est ensuite reversée à des établissements dits « affectataires » pour financer des projets de vie de campus.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Au titre de la dynamique territoriale, une commission « bilan » regroupant des collectivités territoriales, des personnalités qualifiées, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et le Crous se réunit dans chaque académie pour permettre l'échange de bonnes pratiques et établir un bilan territorial de la CVEC.

Sur tout le territoire, sont développées des actions, telles que : financement d'épiceries solidaires, actions de prévention à la santé, actions liées à l'aides sociales, ateliers de pratique artistique, culturelle et sportive...

Et plus spécifiquement, en Lorraine, le financement :

- d'abris à vélos sécurisés dans des résidences universitaires,
- d'une scène avec système d'éclairage spécifique à la salle polyvalente de la maison des étudiants de Nancy,
- d'actions culturelles dans les sites délocalisés de l'université de Lorraine,
- pour la création de tiers-lieux étudiants.

En Alsace, cela a permis le financement :

- d'un jardin en permaculture à Mulhouse,
- de l'ouverture de la Pokop, salle de spectacle à Strasbourg,
- de la mise en place d'un transport collectif permettant aux étudiants du campus Biopôle à Colmar de se restaurer au restaurant universitaire de Grillenbreit,
- du festival de musique Chipo'Zik à Mulhouse.

Pour le site de Champagne-Ardenne, cela a notamment permis le financement :

- de l'aménagement de lieux de vie dans les composantes de l'URCA : aire de fitness extérieure, piano, table de pingpong, etc,
- de l'installation de distributeurs de protections hygiéniques sur l'ensemble des sites de l'URCA et de l'UTT,
- de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants étrangers (Maison des langues, Cultures en fête),
- de l'achat de matériel de télé-médecine.



LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Conformément aux engagements pris par le président de la République et par la ministre en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des protections périodiques sont distribuées gratuitement, depuis septembre 2021, dans les résidences universitaires des Crous et dans certains espaces de restauration.

Outre ces distributions mises en place par les Crous, de nombreux établissements d'enseignement supérieur ont pu, grâce notamment aux actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), installer des distributeurs de protections périodiques complémentaires.

3 - Une attention spécifique à tous les étudiants

— Accompagnement des étudiants les plus fragiles

Pendant la crise sanitaire, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place de nombreuses mesures destinées à répondre au mal-être et aux difficultés psychologiques éprouvés par les étudiants.

Grâce au dispositif Santé Psy Étudiants, un accompagnement psychologique est proposé à tous les étudiants en situation de mal-être : ils peuvent bénéficier de 8 séances de 45 minutes entièrement gratuites avec un psychologue, sans avancer de frais.

Prévention par les pairs : étudiants relais santé, associations étudiantes et tuteurs sont autant de points de contact avec les étudiants à même de les orienter vers les services compétents ou de donner l'alerte en cas de nécessité.

— Aide aux étudiants en situation de handicap

Les mesures déjà prises par le gouvernement pour un enseignement supérieur inclusif se poursuivent en 2022, sachant qu'à la rentrée 2021, 40 000 étudiants étaient en situation de handicap au niveau national (soit cinq fois plus qu'en 2017).

L'objectif est de soutenir la dynamique enclenchée pour fluidifier le parcours des étudiants et rendre l'enseignement supérieur plus accessible avec, notamment :

- Le doublement des moyens consacrés à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap qui passe de 7,5 à 15 M€ dès 2022 ;
- Le doublement du tutorat dédié aux étudiants en situation de handicap avec l'objectif d'atteindre 3 000 étudiants bénéficiaires ;
- La réalisation d'une cartographie des logements adaptés des Crous ;
- L'enrichissement des contenus de la rubrique « Études supérieures » dans la plateforme « Mon Parcours Handicap » ;
- Le soutien à l'entrée dans l'enseignement supérieur avec la possibilité pour les étudiants de transmettre automatiquement la fiche de liaison au référent handicap de l'établissement qu'il a choisi.

Au niveau de la région académique Grand Est, les universités ont pour leur part adopté des schémas directeurs du handicap afin d'offrir aux lycéens en situation de handicap la possibilité d'accéder à l'université, de suivre une formation, d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur, de bénéficier d'une réelle autonomie et de réussir leur insertion professionnelle.

Il est à noter également que les étudiants en situation de handicap ou ayant un état de santé invalidant bénéficient également d'un accompagnement spécifique dans le cadre du dispositif de saisine du recteur de région académique.

— Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Depuis 2017, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et les associations étudiantes, est engagé dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS). De nombreuses actions ont ainsi été mises en place, telles que le soutien des initiatives de terrain, l'organisation de colloques, la publication de guides et le lancement de campagnes nationales de communication.

Le ministère a poursuivi son engagement en dévoilant un plan national d'actions qui mobilise une enveloppe de 7 M€ sur la période 2021-2025. Le but est de franchir une étape supplémentaire dans la prévention et la prise en charge des situations de violences sexistes et sexuelles.

Ce plan s'organise autour de 4 axes :

- un plan de formation et de sensibilisation massif,

- un renforcement des dispositifs de signalement et de leur fonctionnement,
- une communication renforcée (prévenir, se sentir concerné, mieux connaître),
- la valorisation de l'engagement des étudiants. Si les étudiants ne peuvent être en 1^{er} ligne pour l'écoute et l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles, et ce du fait de la charge qu'implique cette position, ils peuvent être toutefois porteurs d'initiatives et être un relais précieux pour orienter les personnes victimes, et les témoins, vers le dispositif existant dans chaque établissement et les associations compétentes. Le plan prévoit donc notamment de soutenir les initiatives portées par la communauté étudiante et par les personnels et de valoriser l'engagement étudiant sur les VSS (valorisation de la création d'emplois étudiants sur les VSS dans les universités, création d'un prix sur la lutte contre les VSS...)

Au titre de ce plan, le ministère a notamment lancé un appel à projets « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ».

Il est à signaler que certains des établissements du Grand Est ont été lauréats de l'appel à projets « soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles » et ont bénéficié en ce sens de financements.

C'est le cas par exemple :

- de l'Université de Lorraine avec le projet « Déployer, professionnaliser et outiller les cellules EDI » (DEPLOIE) qui doit permettre de développer l'existant.
- De l'Université de Strasbourg avec le projet « Renforcement de la lutte contre les VSS au sein des établissements du site strasbourgeois ».
- De l'Université Technologique de Troyes avec le projet : « L'UTT(E) contre les violences sexuelles et sexistes ».

— Accueil des étudiants étrangers

La stratégie d'attractivité de l'enseignement supérieur repose sur une véritable culture de l'accueil avec le souhait de généraliser toutes les bonnes pratiques déjà existantes au sein des établissements. Ceci repose notamment sur :

- La création d'un label « Bienvenue en France » attribué par Campus France aux établissements qui améliorent concrètement l'accueil des étudiants internationaux,
- La systématisation des guichets uniques,
- L'accompagnement de chaque étudiant étranger par un référent,
- La facilitation de l'accès au logement
- Le doublement des formations en Français Langue Etrangère (FLE) et des formations enseignées en anglais.





FOCUS SUR L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS UKRAINIENS ET DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Des aides spécifiques ont été mises en place pour accueillir les réfugiés ukrainiens en France, étudiants et enseignants-chercheurs, et faciliter leur séjour.

A l'Université de Strasbourg, 137 étudiants réfugiés ont pu suivre des cours de français langue étrangère (FLE) lors de l'année universitaire 2021 - 2022. Ils étaient 66 à en bénéficier à l'Université de Lorraine et 24 à l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse. De plus, l'Université de Lorraine a accompagné 60 étudiants Ukrainiens et 20 non-ukrainiens scolarisés en Ukraine en les informant des possibilités de logement et des aides sociales existantes.

Dans le cadre du Programme Pause Urgence Ukraine, qui a pour objectif de protéger et d'accueillir les doctorants, les scientifiques et les artistes ne pouvant plus poursuivre leurs activités dans leur pays d'origine, l'Université de Lorraine accueille actuellement 5 chercheurs ukrainiens et 1 doctorante ukrainienne. De même, l'Université de Strasbourg accueille 9 chercheurs ukrainiens.

Protection temporaire

Sous certaines conditions, les étudiants ukrainiens peuvent bénéficier de la protection temporaire. C'est une protection immédiate qui s'impose pour les personnes fuyant leur pays en guerre et qui leur permet de bénéficier d'aides durant leur séjour pour leurs études, l'accès au logement et la santé.

Logement

Les étudiants ukrainiens bénéficiant de la protection temporaire et inscrits dans un établissement pourront bénéficier des APL et être hébergés dans un logement proposé par les Crous, dans la mesure des disponibilités.

Protection sociale

Les étudiants ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire ont immédiatement accès à une protection sociale complète : protection universelle maladie et complémentaire santé solidaire, incluant la vaccination Covid. Les étudiants ukrainiens résidant en France et dont le titre de séjour a expiré verront leur droit à la protection universelle maladie automatiquement prolongé.

Aides financières

Les étudiants ukrainiens bénéficiant de la protection temporaire ont droit à une allocation de demandeur d'asile mensuelle. Les étudiants protégés par ce statut peuvent également accéder :

- à une aide d'urgence auprès des Crous dont relève leur établissement d'accueil
- aux bourses sur critères sociaux délivrées par les Crous
- aux repas à 1 euro en restaurant universitaire

La protection temporaire donne également droit à l'Aide personnalisée au logement (APL).

Soutien psychologique

En cas de besoin, les étudiants concernés pourront aussi s'adresser aux Services de santé universitaires pour consulter les psychologues du dispositif Santé Psy Etudiant, en présentiel ou en téléconsultation.

4 - Des parcours adaptés

— Des parcours pour l'égalité des chances

Cordées de la réussite, projet AILES et NORIA, campus connectés, conventions éducatives prioritaires ... de nombreux dispositifs pour favoriser l'égalité des chances dans l'accès au supérieur sont particulièrement développés dans la région académique Grand Est.



Les cordées de la réussite : travailler à l'ambition

Les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Les cordées de la réussite dans la région académique Grand Est :

- 62 cordées en 2021-2022 (36 cordées en 2020-2021)
- Près de 18 000 élèves encordés (+20 % par rapport à 2021)
- Plus de 1,5 M d'euros mobilisés.

Une mobilisation de tous les acteurs du supérieur

- 17 lycées (avec BTS et CPGE), 17 grandes écoles, 13 composantes des universités, dont dans chaque académie au moins deux cordées portées par des IUT, 7 autres types d'établissements et associations, 5 écoles de la fonction publique, 3 autres ministères (agriculture et solidarité)

Les cordées s'adressent en priorité aux élèves en quartier Politique de la ville et des zones rurales. Le suivi des élèves concernés se traduit par des actions très diversifiées : tutorat, actions culturelles, découverte des formations, des métiers, projets partagés. Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

Nouveauté à la rentrée 2023 : la mise en place d'une cordée de l'excellence sportive, pour accompagner les sportifs à réfléchir à leur parcours d'orientation et d'insertion.

Les campus connectés : une réponse territoriale

Pour permettre aux lycéens, voire à des adultes empêchés, de suivre leurs études près de leur domicile, les campus connectés proposent d'accompagner des étudiants dans leur parcours de formation à distance, au sein d'un tiers lieu.



Le campus connecté est un lieu d'études qui met à disposition des étudiants des salles de cours connectées où ils ont la possibilité de suivre à distance la formation à laquelle ils sont inscrits auprès d'une université ou d'une école. Les étudiants bénéficient d'un accompagnement méthodologique et psychologique (un tuteur pour 10 étudiants).

Le campus connecté, c'est :

- « Un lieu d'apprentissage convivial »
- « Un lieu d'études innovant au cœur du territoire »
- « Un coaching proche et individualisé »

4 campus connectés essaient la région académique Grand Est :

- Bar-le-Duc (Meuse)
- Longwy (Meurthe-et-Moselle)
- Chaumont (Haute-Marne)
- Vitry-le-François (Marne).

Les conventions éducation prioritaire (CEP) avec SciencesPo Paris : une aide pour acquérir des compétences et réussir dans le supérieur

Les conventions d'éducation prioritaire sont au cœur de la politique d'égalité des chances. Ce programme est destiné aux élèves méritants scolarisés dans des lycées relevant de l'éducation prioritaire. Les ateliers « Sciences politiques » visent à stimuler l'ambition des élèves pour intégrer un cursus d'études dans l'enseignement supérieur et le cas échéant les aider à s'inscrire dans une démarche de candidature à SciencesPo.



Dans le Grand Est, 15 lycées ont été retenus pour signer ces conventions.

Le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) : proposer un parcours d'excellence entre le lycée et l'Université

Le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures est un cursus spécifique de trois années associant au moins une université ou école et un lycée doté de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Cette formation pluridisciplinaire regroupe plusieurs champs scientifiques (par exemple : sciences et techniques, droit-économie, sciences humaines et sociales, littérature-arts-et langues, santé...) et une spécialisation progressive.

Les CPES ont pour objectif de favoriser la diversité des profils accédant à des formations ambitieuses en raison de la diversité des disciplines étudiées et de leur approfondissement et ont une politique volontariste en faveur des candidats boursiers (40 % de boursiers du supérieur par promotion).

Dans la région académique Grand Est, un CPES « Licence Sciences et Société » ouvert pour 45 étudiants fonctionne depuis 2021. Les candidatures se font via Parcoursup.

Améliorer l'orientation des lycées vers l'enseignement supérieur et faciliter leur réussite : les projets AILES (Accompagnement à l'Intégration des Lycéens dans l'Enseignement Supérieur) et NORIA (Nouvelle approche pour l'ORIENTATION post-bac en Alsace)

Réduire les inégalités territoriales en matière d'ambition, et favoriser la mobilité, augmenter les taux de poursuites d'études vers le supérieur et mieux préparer les lycéens à réussir dans le supérieur, sont autant d'objectifs communs aux deux projets. Ces deux projets retenus dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3), territoire d'innovations pédagogiques, pour une durée de 10 ans (2020-2030) sont le fruit d'une collaboration réussie entre les rectorats des trois académies et les universités du Grand Est. La réflexion collective a permis de construire une réponse plurielle pour développer une nouvelle démarche en matière d'information et d'orientation et irriguer en continu les terrains éloignés de l'enseignement supérieur. Ces projets permettront également de mener des actions de proximité pour rapprocher les lieux et les acteurs. Dans une démarche collaborative, ces projets visent à proposer des solutions innovantes dans une complémentarité d'actions en présentiel et sous format numérique.

— Des parcours adaptés pour préparer les étudiants à leur futur métier

Les Parcours Préparatoires au Professorat des Écoles (PPPE)

Les Parcours Préparatoires au Professorat des Ecoles sont des parcours de licence dispensés en alternance entre le lycée et l'université, avec une professionnalisation et une universitarisation progressives. Ils permettent de se préparer à devenir professeur des écoles.

A la rentrée 2022, quatre PPPE accueillant entre 30 et 40 étudiants sont proposés en Grand Est en partenariat entre un lycée et une université :

- Entre l'Université de Lorraine et le lycée Robert Schuman de Metz, pour une licence mention mathématiques ;
- Entre l'Université de Reims et le lycée Edmé Bourchardon de Chaumont, pour une licence sciences de l'éducation, parcours pluri disciplinaire ;
- Entre l'Université de Strasbourg et le lycée des Pontonniers de Strasbourg, pour une licence Sciences et Société ;
- Entre l'Université de Haute Alsace et le lycée Michel de Montaigne de Mulhouse, pour une licence d'histoire.

Les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT)

Le Bachelor Universitaire de Technologie est une formation professionnalisée en trois ans, accessible après le baccalauréat ou équivalent, qui prépare aux fonctions d'encadrement technique et professionnel dans certains secteurs de la production, de la recherche appliquée et des services, mais permet aussi de poursuivre des études vers des écoles d'ingénieurs ou autres cursus en bac+5.

En région académique Grand Est, 15 IUT répartis sur l'ensemble du territoire proposent les 24 spécialités existantes et offrent plus de 6500 places en 1^{re} année.

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ)

Les campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. L'ambition est aujourd'hui de créer des Campus d'excellence, fédérateurs et puissants, dans tous les territoires.



Le label Campus des métiers et des qualifications permet d'identifier un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat, pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale, scolaire et par apprentissage ou continue. Soutenus conjointement par la région et la région académique, ils sont centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

La région académique Grand Est compte actuellement 11 Campus des métiers et des qualifications dont 7 labellisés Excellence ; 8 d'entre eux sont portés par l'enseignement supérieur.

Le CMQ agro-alimentaire a obtenu le renouvellement de son label en catégorie Excellence en avril 2022.

Le CMQ énergie et maintenance a déposé en juillet 2022 un dossier de demande de label Excellence avec un périmètre élargi à la région académique et une thématique plus ciblée sur la transition énergétique avec l'appellation suivante : Campus d'Excellence Transition Énergétique et Décarbonation Industrielle (CETEDI).

Un nouveau réseau porté par l'école d'ingénieur EPF de Troyes, sur la thématique du patrimoine bâti, a demandé le label CMQ d'Excellence en juillet 2022.

Le CMQ Bioéco académy Excellence est lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » volet diagnostic.

Initié par la région académique Grand Est en 2021-2022, le #CampusTour sera poursuivi cette année scolaire afin de :

- rendre lisible les Campus des Métiers et des qualifications de la région Grand Est,
- valoriser les actions menées qui doivent être davantage connues des jeunes, des familles, des employeurs, des salariés et demandeurs d'emploi – Un CMQ s'intéresse aux parcours de formation de tous les publics et sous tous les statuts.





**Des moyens
supplémentaires
pour l'enseignement
supérieur, la
recherche et
l'innovation**

1 - Les financements liés à la formation

L'État a versé en 2021 plus d'**1,1 Md€** de subventions pour charges de service public aux cinq universités du Grand Est. Le recteur de région est compétent pour contrôler les budgets de ces universités afin de s'assurer en particulier qu'ils sont sincères et soutenables. Le dialogue stratégique et de gestion permet d'échanger avec les universités au sujet de leurs stratégies en matière de formation, de recherche et de vie étudiante et de leur allouer des moyens complémentaires.



2 - Les investissements immobiliers

Des moyens supplémentaires sont alloués à la rénovation énergétique des bâtiments, financée dans le cadre du Plan de Relance et du Contrat de Plan État-Région 2021-2027.

Dans le cadre du Plan de Relance, l'ensemble des projets retenus dans la région académique représente 75 projets portés par les établissements de l'ESRI, pour un total de 85,5 M€.

Le cadre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 (CPER) a été signé le 22 février 2022.

L'État et le conseil régional Grand Est s'engagent de 2021 à 2027 pour répondre, à court et à moyen terme, aux difficultés liées à la crise sanitaire, économique et sociale et pour répondre aux défis de demain. Ce document s'articule autour de 4 piliers thématiques : la transition écologique, la compétitivité et l'attractivité du territoire, la cohésion sociale et territoriale, la coopération transfrontalière et un pilier lié à la gouvernance.

Le Grand Est est la première région à signer ce contrat de nouvelle génération.

50 projets immobiliers ont ainsi été inscrits au CPER, dont 36 projets immobiliers portés par les établissements publics de l'ESRI. Parmi eux, 28 projets sont cofinancés par l'État et la Région, 6 projets sont soutenus uniquement par l'État, 2 projets sont soutenus uniquement par la Région.



3 - Des financements supplémentaires pour la recherche et l'innovation dans le Grand Est

L'État soutient fortement la Recherche et l'innovation sur des axes stratégiques de demain : santé, développement durable, métiers de demain.

Le soutien à la recherche et à l'innovation via le Contrat de Plan État-Région (CPER)

L'État et la Région ont convenu de mobiliser des moyens financiers pour environ 25 projets dans les domaines de la bio-économie, l'énergie, la santé, les matériaux, le numérique. L'un des enjeux de ce domaine est de contribuer à relever le défi de maintenir et de développer des pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et les outils de valorisation dans un environnement de compétition internationale.



Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023

Le 31 mai 2021 a été signé le 14^e Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne, réunissant l'État et les collectivités territoriales et visant à renforcer le positionnement de Strasbourg comme capitale européenne.

Les appels à projets (AAP) donnant accès aux quatre fonds de soutien créés pour promouvoir Strasbourg comme capitale européenne, notamment le fonds « Recherche et Innovation » ont été mis en ligne.

L'Appel à Projets ExcellenceS

La diversité des territoires, des acteurs, qu'ils soient universités ou grandes écoles, constituent la richesse de l'enseignement supérieur et de la recherche français et justifie le « S » que l'État revendique sur l'objectif d'ExcellenceS.

Doté de 800 M€, l'appel à projets « ExcellenceS sous toutes ses formes » vise à reconnaître l'excellence dans cette diversité et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site, dans la mise en oeuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques.

Il accompagne ainsi la différenciation entre établissements d'enseignement supérieur en reconnaissant davantage leur diversité dans l'accomplissement des missions que leur fixe la loi, et en les aidant à atteindre, dans leur(s) domaine(s) d'excellence, les meilleurs standards internationaux.

Les domaines concernés sont : la formation, l'action territoriale, l'innovation et l'impact sur l'économie et la société au sens large, la recherche, les ressources humaines, la vie étudiante, la culture scientifique et technique.

Cet appel permet donc d'affirmer une identité et un label forts des établissements et des sites universitaires. Il renforce ainsi leur attractivité aux niveaux national et international.

Dans le Grand Est, deux établissements ont été lauréats de cet appel à projets, 2^e vague. Sur les 17 lauréats, 2 sont du Grand Est : l'Université Reims Champagne Ardenne avec une dotation de 21,7 M€ et l'Université de Lorraine avec une dotation de 15,6 M€. Une 3^e vague est annoncée.

Les stratégies d'accélération pour l'innovation

Les stratégies d'accélération sont au cœur du quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4) dont les grandes lignes ont été annoncées par le Premier ministre en septembre 2020 à l'occasion de la présentation du plan France Relance. À travers ces stratégies d'accélération, il s'agit d'identifier les principaux enjeux de transition



socioéconomique de demain et d'y investir de façon exceptionnelle et massive dans une approche globale (financements, normes, fiscalité...).

Véritable accélérateur d'innovation doté de 20 Mds€, des stratégies nationales concertées et globales sont mises en place pour plus de lisibilité et d'efficacité de l'intervention publique. A travers ces stratégies, l'objectif est de permettre à l'État en collaboration avec les acteurs économiques, sociaux et locaux de définir ses priorités d'investissement dans des secteurs ou technologies d'avenir notamment : santé, hydrogène décarboné, produits biosourcés, biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes, santé numérique, cybersécurité, intelligence artificielle, cloud, industries culturelles et créatives françaises...

Le Pôle universitaire d'innovation (PUI)

L'Université de Strasbourg a obtenu le 16 novembre 2021 la labellisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation comme Pôle universitaire d'innovation. Cette première vague de labellisation intervient dans le cadre des mesures issues de la loi de programmation de la recherche (LPR) autour de la thématique « recherche partenariale et innovation » et lance la phase d'expérimentation pour les cinq établissements retenus. Elle permettra une meilleure visibilité et lisibilité de l'offre de valorisation et des transferts de connaissances et de technologies, ce qui fluidifiera les relations et les partenariats entre le public et le privé.

Les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) au sein de France 2030

Ce sont des financements en Recherche et Développement pour le quotidien des Français via les universités et les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) : CNRS, INSERM, INRIA, INRAE mais aussi pour les citoyens dans différents domaines : l'intelligence artificielle, la santé, le numérique, le recyclage de déchets, l'énergie, l'hydrogène pour la mobilité légère (voiture) et lourde (avion, bateau).

En effet, au sein du volet « dirigé » de France 2030, dit « Financement des investissements stratégiques », une action est dédiée au financement de la recherche la plus fondamentale : les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR).

Ces PEPR visent à construire ou consolider un leadership français dans des domaines scientifiques liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire ou environnementale et qui sont considérés comme prioritaires au niveau national ou européen. Un montant cible de 3 Mds€ est prévu sur cette action.



**Science et société :
la recherche et
l'innovation
au cœur du
développement
économique
et social**

1 - Quand éducation, recherche, innovation et transfert s'unissent : un impact fort sur la société

La recherche participe directement à des projets éducatifs et citoyens, où elle montre à la fois son utilité pour le monde numérique d'aujourd'hui, et ses projets pour le monde de demain.

La recherche œuvre pour le citoyen

La région académique Grand Est accompagne, par son incubateur académique du numérique, la mise en œuvre de 26 projets de recherche en e-éducation sur son territoire. Elle a donc développé des coopérations fortes avec l'université et ses laboratoires de recherche dans des domaines variés tels que l'intelligence artificielle (IA), l'Interaction Humain-Machine (IHM), l'informatique, la robotique ou le traitement intelligent des langues. Plusieurs de ces projets de recherche soutenus par la région académique ont abouti au développement de dispositifs, de plateformes et d'applications fondées sur des technologies de pointe qui conduisent à la transformation de l'écosystème pédagogique.

A titre d'exemple dans l'académie de Nancy-Metz, le projet PLANETE¹ accompagne le développement et l'essaimage de ces technologies issues de la recherche en e-éducation. Par l'implantation de 15 laboratoires numériques à la rentrée 2022, aménagés dans des établissements du second degré, en Territoire Educatif Rural et également au cœur des Cités Educatives, il permet de répondre aux enjeux spécifiques de chaque territoire. La création de 13 laboratoires supplémentaires et de 35 centres expérimentateurs par le projet Territoire Numérique Educatif, incite à faire découvrir aux élèves et enseignants des démarches scientifiques, en construisant une culture du numérique éducatif jusque dans les zones rurales ou éloignées du territoire lorrain.

Le projet Rob-Autism, en lien avec l'école inclusive, témoigne de l'impact de la recherche dans le milieu scolaire mais aussi dans l'environnement social d'élèves avec des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Porté par le laboratoire Lorrain de Psychologie et Neurosciences de la dynamique des comportements - 2LPN de l'Université de Lorraine, ce projet évalue l'impact du robot non humanoïde Cozmo sur les compétences communicationnelles et les interactions entre des enfants avec TSA, scolarisés en milieu ordinaire. Les résultats de cette étude démontrent les influences positives d'une utilisation régulière de cet outil dans la classe sur la communication dans et hors la classe : communication avec les autres élèves, les enseignants, les parents, grands-parents et la fratrie.



¹ Le Projet Lorrain Ambition Numérique en Territoire pour l'Ecole (PLANETE), porté par l'académie de Nancy-Metz, est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020. <https://dane.ac-nancy-metz.fr/planete>

La recherche au service de l'éducation

La coopération entre le monde de la recherche et celui de l'éducation offre des opportunités à tous les acteurs concernés, aussi bien scientifiques que chefs d'établissement, professeurs ou élèves. Les équipes éducatives n'ont généralement pas accès au monde de la recherche et vivre l'expérience d'un projet de recherche donne un souffle nouveau à la pédagogie, favorise l'engagement et le développement professionnel, tout en développant l'ouverture culturelle.

Près de 600 professeurs et 50 chercheurs participent à la dynamique de communautés de la recherche sur notre territoire, illustrant qu'il est possible de :

- créer des partenariats pérennes entre l'éducation et l'université en installant un processus de recherche et développement hors d'un laboratoire, en milieu écologique, à plus ou moins large échelle, en vue d'une industrialisation et d'un transfert au sein des classes ;
- s'initier à la recherche et à la démarche expérimentale, devenir expert d'une ressource, développer des compétences nouvelles et envisager une formation diplômante.

La co-conception des ressources avec des professeurs et leurs élèves en situation réelle d'enseignement et d'apprentissage, atteste des usages et renforce l'acceptabilité et l'appropriation des dispositifs par toute la communauté éducative. C'est ainsi que le ministère de l'Éducation nationale a pu mettre à disposition de tous, sur le territoire national, cinq des six solutions du Partenariat d'Innovation et Intelligence Artificielle (P2IA), co-conçues avec les professeurs des écoles dans leur classe pour renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux en français et mathématiques.

De même, les projets CoText et LyText associent des ingénieurs du laboratoire ATILF (CNRS – Université de Lorraine), experts en traitement numérique de la langue française, et plusieurs équipes d'enseignants et d'inspecteurs. Ces ressources proposent une base de textes littéraires enrichis numériquement d'informations lexicales, phonologiques, syntaxiques, grammaticales et artistiques pour favoriser la compréhension, l'interprétation des textes et aider à la préparation des épreuves du brevet des collèges et du baccalauréat de français. Libres d'accès via l'ENT ou une application, ces outils sont mis à disposition de tous.

Co-construite par des chercheurs du laboratoire LORIA (CNRS / Université de Lorraine) en lien avec des enseignants du premier et du second degrés ainsi que des professionnels de l'inclusion scolaire, la ressource GramEx propose quant à elle, un apprentissage personnalisé de la grammaire française en produisant des exercices grammaticaux à partir de tout texte, participant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et au développement de la maîtrise du français pour les élèves du primaire au lycée.

Des dispositifs tels que le lycée 4.0 ou l'aménagement des espaces scolaires, nécessitent d'être accompagnés ou évalués par la recherche. Enfin les projets de recherche facilitent les échanges entre le monde de l'université et celui de l'éducation qui apprennent l'un de l'autre. Par exemple, les professeurs volontaires des collèges Jean de la Fontaine à Saint-Avold et Paul Valéry à Metz, ont été formés non seulement au dispositif e-TAC mais aussi au protocole de recherche et les remarques des professeurs ont permis les ajustements nécessaires pour rendre le dispositif robuste accompagné de ses applicatifs accessibles à tous. Au contact des chercheurs, certains professeurs ont décidé de s'inscrire dans des cursus universitaires et plusieurs élèves s'intéressent depuis aux formations qui conduisent au métier de chercheur. La venue des scientifiques dans la classe grâce au projet « 1 scientifique – 1 classe : Chiche ! » permet de mettre en relation contenus enseignés, questions du domaine scientifique et possibilités d'orientation et est donc très appréciée des enseignants et des élèves. En échangeant directement avec un chercheur dans leur classe, les lycéens comprennent mieux les possibilités qui s'offrent à eux et l'éventualité de poursuivre dans un cursus numérique, que l'on soit un garçon ou une fille.

2 - L'impact des universités sur leur territoire

La Fête de la Science et la stratégie Science « Avec et pour la société » visent à renforcer la rencontre et le dialogue entre les citoyens et la communauté scientifique.

— La Fête de la Science

Rendez-vous incontournable de l'automne, la **Fête de la Science se déroulera cette année du 7 au 17 octobre 2022.**

La Fête de la science est l'événement national de référence en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle depuis sa création en 1991. Il est porté par l'État, via la coordination nationale de l'événement assurée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il permet à la communauté scientifique et aux citoyens de se rencontrer et de dialoguer.

La Fête de la Science dans le Grand Est est un événement organisé par les universités, les organismes de recherche, les entreprises privées et les coordinations régionales, co-construit avec l'État et 4 coordinateurs locaux :

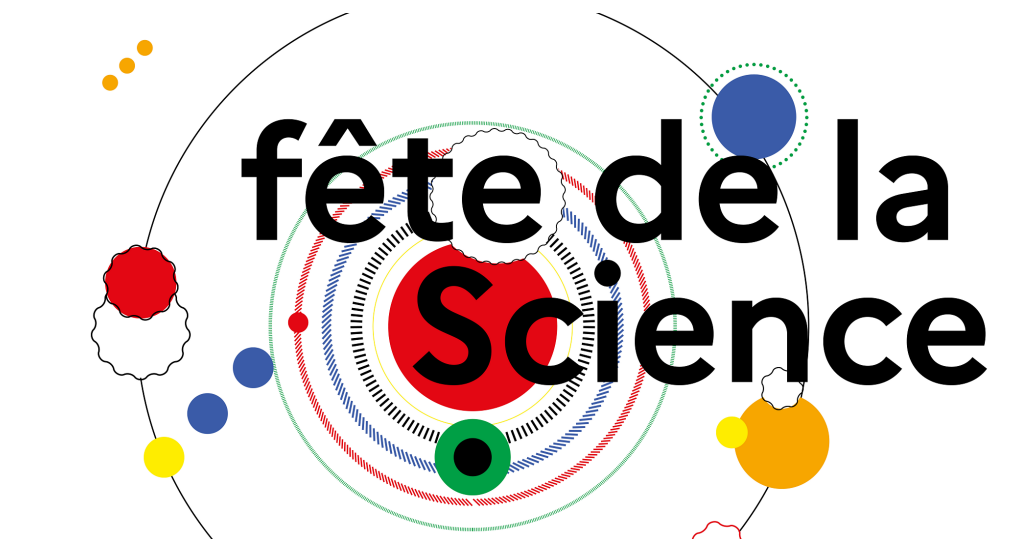
- Accustica, en charge des départements Ardennes, Aube, Marne, Haute Marne ;
- Le Planétarium d'Épinal, en charge des départements Lorraine, Meuse, Moselle, Vosges ;
- Le Jardin des Sciences, en charge du département Bas-Rhin ;
- La Nef des Sciences, en charge du département Haut-Rhin.

Elle est soutenue financièrement par la région Grand Est avec l'appui des collectivités (conseils départementaux, métropoles et villes).

La Fête de la Science s'adresse à un large public, individuel, familial et scolaire, même éloigné des grands centres de production du savoir. Elle a pour objectifs de permettre aux citoyens :

- d'accéder à l'information scientifique, de connaître les enjeux associés aux résultats de la recherche ;
- de découvrir le monde des sciences et de rencontrer les femmes et les hommes qui font la science d'aujourd'hui ;
- de susciter chez les jeunes la curiosité pour les sciences, de leur donner une occasion unique de s'informer, de poser des questions en direct, et pourquoi pas, de se découvrir une vocation.

En 2022, l'ambassadrice, personne experte, chercheuse, ingénieure, reconnue pour ses qualités scientifiques et son engagement dans la diffusion des sciences est **Céline Thomachot-Schneider**, spécialiste de l'altération des matériaux en œuvre par le gel et les sels, notamment des bâtiments historiques.





— Science avec et pour la société

L'enjeu de « Science avec et pour la société » est de renouveler le pacte entre les chercheurs et les citoyens, en insufflant dans leurs relations plus de familiarité, de confiance et de réciprocité. Cette stratégie repose sur une conviction : la relation science-société doit désormais être reconnue comme une dimension à part entière de l'activité scientifique.



L'Université de Lorraine et ses partenaires du site lorrain de recherche (CNRS, Inria, Inrae, Inserm et CHRU) viennent d'être labellisés « Science Avec et Pour la Société» (SAPS) par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce label vise à soutenir des projets innovants qui favorisent le développement de nouvelles interfaces de dialogue entre sciences, recherche et société.

Parmi les actions :

- l'accompagnement des chercheurs et des doctorants par des formations, des journées d'étude, des colloques comme Science&You incitant les acteurs de la recherche et de la médiation à réfléchir autour des questions sciences/société et à améliorer leurs pratiques ;
- les actions en territoire : des partenariats locaux sont construits afin de développer une programmation aux côtés d'acteurs déjà implantés, notamment dans les zones rurales. Sous des formats variés (expositions, conférences débats, ateliers, spectacles...), les chercheurs sont impliqués pour aller à la rencontre du grand public mais aussi des scolaires de tous niveaux ;
- le renforcement des liens avec les lieux culturels afin d'amener le public à les (re) découvrir. L'Université de Lorraine co-gère 3 musées de sciences avec la Métropole du Grand-Nancy et dispose de deux musées sur ses campus : le musée d'archéologie et le musée de la santé à la faculté de médecine. En parallèle, le développement de partenariats structurants avec des festivals, centres culturels, opéras, théâtres, se poursuit.



MS
ES
P



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Délégation à la communication

Tél. 03 83 86 20 06

communication@region-academique-grand-est.fr



Plus d'informations sur la page dédiée à
la Région académique Grand Est :

<https://www.ac-nancy-metz.fr/la-region-academique-grand-est-121460>